

CONDITIONS D'ADHESION AU RESEAU PEACE BUSINESS

PREAMBULE :

Constatant que les TPE et PME ne disposaient pas en interne des ressources et compétences suffisantes dans le domaine commercial, marketing, financier et juridique pour se développer, la société E.F.D.C, (ciaprès dénommée **E.F.D.C**) a créé le réseau PEACE BUSINESS afin de les mettre en relation avec des experts-métiers expérimentés répondant de façon rapide et opérationnelle à leurs problématiques.

Afin de référencer les experts-métiers et de les faire connaître auprès des TPE / PME, **E.F.D.C** a développé un site internet accessible aux adresses suivantes : www.peacebusiness.com; www.peacebusiness.fr (ci-après dénommé « le **Site** ») sur lequel chacun des Expert-Métier dispose d'une page dédiée.

Pour favoriser l'entraide entre adhérents du **Réseau PEACE BUSINESS**, **E.F.D.C** organise des Meeting deux fois par mois.

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les termes et modalités d'adhésion au **Réseau PEACE BUSINESS**.

ARTICLE 1 - Définitions

« **Expert-Métier** » : désigne toute personne physique ou morale exerçant à titre indépendant une des professions recherchées par les TPE / PME et disposant du minimum d'expériences requis par les présentes Conditions d'adhésion du **réseau PEACE BUSINESS**.

« **Régional Manager** » : désigne la personne, sélectionnée par **E.F.D.C**, responsable du **Groupe régional**. Les principales missions du **Régional Manager** sont l'animation du groupe, l'organisation des deux **Meeting** par mois et son développement.

« **Groupe** » : désigne un groupe **d'Experts-Métiers** provenant d'une même zone géographique

« **Meeting** » : rencontre organisée par le **Régional Manager** deux fois par mois avec les **Experts-Métiers** de son **Groupe** le jeudi et suivi d'un échange informel entre adhérents.

« **Réseau PEACE BUSINESS** » : désigne l'ensemble des services proposés par la société **E.F.D.C** à ses adhérents, à savoir la mise à disposition d'un espace dédié sur le **Site** facilitant l'accès des TPE / PME recherchant leurs compétences de façon externalisée, le référencement du **Site** ainsi que l'organisation de deux **Meeting** par mois au sein de chaque **Groupe**.

« **Site** » : désigne le site de la société **E.F.D.C** accessible à l'adresse www.peace-business.com; www.peace-business.fr;

ARTICLE 2 - Acceptation

Toute adhésion au **Réseau PEACE BUSINESS** est soumise au respect des présentes conditions d'adhésion.

Toute remise d'un dossier d'adhésion et/ou création d'une page dédiée sur le Site suppose l'acceptation et le respect de l'ensemble des termes des présentes conditions et leur acceptation inconditionnelle. Elles constituent un contrat entre **E.F.D.C** et l'**Expert-Métier** qui accède au réseau.

E.F.D.C se réserve la possibilité de faire évoluer à tout moment le **Réseau PEACE BUSINESS** ainsi que les conditions d'adhésion, ou encore de compléter celles-ci par de nouvelles conditions contractuelles complémentaires.

Ces modifications ne seront applicables que postérieurement à la communication aux **Experts-Métiers** par tous moyens des Conditions d'adhésion modifiées.

ARTICLE 3 - Objet du réseau PEACE BUSINESS

La société **E.F.D.C.** a pour objet de favoriser les échanges et la mise en relation entre les entreprises, TPE/PME, à la recherche d'un service externalisé et de proximité, des fonctions ressources et de supports nécessaires à leur développement et des **Experts-Métiers** référencés sur son **Site**.

ARTICLE 4 - Description du Réseau PEACE BUSINESS

Le **Réseau PEACE BUSINESS** s'appuie sur des valeurs fondamentales pour favoriser les échanges d'affaires entre **Experts-Métiers** que sont :

- Réactivité / efficacité
- Franchise / honnêteté
- Respect/ bienveillance
- Rigueur / Professionnalisme
- Réciprocité

Tout adhérent au **Réseau PEACE BUSINESS** doit respecter les mêmes valeurs fondamentales.

Afin d'adhérer au **Réseau PEACE BUSINESS**, l'**Expert-Métier** doit justifier du nombre d'expériences suivantes :

- 10 ans pour : la Direction Commerciale Externalisée ; les Ressources Humaines, la Direction Générale, le Directeur Administratif et Financier ; le Comptable / Expert-comptable ; le Contrôleur de gestion ; le Secrétariat externalisé ;
- 5 ans pour : Avocat en droit des affaires ; Avocat en droit administratif ; Avocat en droit du travail, Avocat en droit fiscal, Avocat en droit de la propriété intellectuelle / Marque ; Création de site web/ hébergement ; Informatique externalisé ;
- 3 ans pour : l'accueil téléphonique Externalisé ; Photographe /événementiel ; Sté de nettoyage externalisée ; Force de vente supplétive ; Acheteur ; Sécurité
 - Alarme – Vidéo surveillance ; Télécom Manager ; Traiteur ; Autre...

Chaque **Expert-Métier** fait l'objet d'une sélection rigoureuse par le **Régional Manager** de son **Groupe**.

Chaque **Expert-Métier** dispose d'une page dédiée détaillant son profil et son expérience et répartie par région sur le **Site**.

En adhérant au **Réseau PEACE BUSINESS**, chaque **Expert-Métier** intègre un **Groupe** dans lequel sa profession n'est représentée qu'un nombre limité de fois. Le nombre potentiel d'expert par métier est indiqué sur le **Site**.

Le **Groupe** se réunit deux fois par mois, les jeudis des semaines 2 et 4 selon le format suivant :

- 18h à 19h, Apprendre à se connaître, **Meeting** et échanger sur les succès, missions, clients, recommandations et prescriptions,
- A partir de 19 heures : after work.

ARTICLE 5 - Conditions de création de la page dédiée de l'Expert-Métier

Pour la validation de sa page dédiée, l'**Expert-Métier** doit remplir avec exactitude tous les champs obligatoires de sa page.

Un seul compte par **Expert-Métier** est autorisé et toute tentative de fraude pourra entraîner la radiation de son compte.

Toute fausse déclaration tenant notamment à l'expérience, les références clients, la formation, l'identité... de l'**Expert-Métier** donnera lieu à la radiation de son compte.

E.F.D.C. se réserve le droit de supprimer du **Site**, à tout moment et sans préavis, les **Experts-Métiers** qui ne seraient pas à jour de leur cotisation.

Le compte pourra également être supprimé par **E.F.D.C.** dans les mêmes conditions du fait d'un usage frauduleux ou illicite des services et contenus reproduits sur la page dédiée de l'**Expert-Métier**. L'**Expert-Métier** sera informé de cette suppression et de son motif.

L'**Expert-Métier** pourra mettre fin à son compte à tout moment en respectant les modalités décrites sur le **Site**.

ARTICLE 6 - Obligations des Parties

6.1 Obligations des Experts-Métiers

Chaque **Expert-Métier** s'engage à respecter les valeurs du **Réseau PEACE BUSINESS** telles que définies à l'Article 4 des Présentes.

Chaque **Expert-Métier** s'engage à assister au moins une fois par mois aux Meeting organisés par son **Régional Manager**, sous peine d'exclusion du **Réseau PEACE BUSINESS**, conformément à l'Article 12 des présentes.

Chaque **Expert-Métier** s'engage à accomplir les missions confiées grâce au **Réseau PEACE BUSINESS** dans le respect des règles de l'art et à faire ses meilleurs efforts pour favoriser les échanges d'affaires entre adhérents et notamment à mettre en relation, par priorité, les **Experts-Métiers** de son **Groupe** avec ses clients, partenaires... ayant besoin de leurs compétences.

Chaque **Expert-Métier** s'engage à faire connaître le **Site** et le **Réseau PEACE BUSINESS** à son propre réseau.

6.2 Obligations de E.F.D.C

E.F.D.C s'engage à faire ses meilleurs efforts pour assurer une communication et un référencement performant de son **Site** afin de favoriser la visibilité de ses adhérents et leur permettre de développer leurs chiffres d'affaires.

E.F.D.C s'engage également à sélectionner des **Régional Manager** en adéquation avec les valeurs du **Réseau PEACE BUSINESS**.

ARTICLE 7 - Conditions d'adhésions des Experts-Métiers

Les conditions d'adhésion au **Réseau PEACE BUSINESS** sont les suivantes :

- Pour les structures morales / indépendants / Associations de compétences : • 950 euros HT la première année par membre d'une même structure
 - 850 euros HT la deuxième année
 - 750 euros HT à partir de la troisième année ;

- Pour les entreprises de + de 10 salariés :
 - 1.200 euros HT la première année
 - 1.100 euros HT la deuxième année
 - 1.000 euros HT à partir de la troisième année.

Quel que soit le type de structures, tout nouvel adhérent doit régler, la première année, des frais d'inscription de 150 euros HT.

ARTICLE 8 - Durée

L'adhésion au **Réseau PEACE BUSINESS** est valable pendant une durée d'un an, à compter de la remise du dossier d'adhésion complet et de son règlement, renouvelable chaque année, un mois avant la date anniversaire de l'entrée de l'**Expert-Métier** au sein de son **Groupe** par la remise de son règlement.

À tout moment, le membre peut notifier sa décision de se retirer du réseau par lettre recommandée AR. Cependant, la cotisation reste acquise à **E.F.D.C.**, quelle que soit la date de résiliation. Les conséquences de la résiliation sont : Suppression du profil de l'**Expert-Métier**, arrêt immédiat de l'utilisation du logo PEACE-Business, et toute référence sur quelque support que ce soit.

ARTICLE 9 - Propriété intellectuelle

Le **Réseau PEACE BUSINESS** et le contenu du **Site** constituent, ensemble, une œuvre protégée par les lois en vigueur sur la propriété intellectuelle, dont **E.F.D.C** est titulaire.

Toute reproduction, intégrale ou partielle, est systématiquement soumise à l'autorisation de **E.F.D.C**.

Droits d'auteur

Les textes, images, dessins et le lay-out ainsi que la charte graphique du **Site** sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

Il est interdit de copier, extraire, diffuser ou modifier le contenu du **Site** à des fins commerciales. Le téléchargement ainsi que l'impression de texte, images et éléments graphiques sont autorisés au seul usage privé et non commercial. La reproduction de dessins, images, documents sonores, séquences vidéo et textes dans d'autres publications électroniques ou imprimées nécessite le consentement écrit préalable d'E.F.D.C.

Le défaut d'autorisation est sanctionné par le délit de contrefaçon.

Marques

L'**Expert-Métier** déclare avoir été informé du dépôt à titre de marque du signe



Toute reproduction totale ou partielle de la marque **PEACE BUSINESS** et/ou de son logo sans l'autorisation expresse d' **E.F.D.C** est constitutive de contrefaçon sanctionnée par les dispositions des articles L.713-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Concession de licence d'exploitation de droits d'auteur et de droit à l'image En créant une page dédiée sur le **Site** et en y mettant en ligne (animations sur les réseaux sociaux en ligne), l'**Expert-Métier** concède automatiquement une licence d'exploitation à **E.F.D.C** sur ce contenu pour les besoins de la gestion du **Site** et ceci pour le monde entier et pour la durée nécessaire au **Réseau PEACE BUSINESS**.

L'**Expert-Métier** déclare enfin que les droits d'auteur ainsi concédés ne portent pas atteinte aux droits de tiers et ne font l'objet d'aucune revendication.

L'**Expert-Métier** garantit **E.F.D.C** contre toute revendication de quelque nature que ce soit qui pourrait s'élever au titre de la titularité des droits concédés que ce soit au titre des droits de propriété intellectuelle, ainsi qu'au titre du droit à l'image ou au titre de la concurrence déloyale ou du parasitisme et s'engage à rembourser à **E.F.D.C** toutes sommes auxquelles elle serait condamnée à ce titre.

ARTICLE 10 - Garantie d'E.F.D.C et responsabilité

10.1 Garantie

E.F.D.C fait ses meilleurs efforts pour favoriser les échanges entre les **Experts Métiers** et leur permettre d'améliorer leur visibilité auprès des TPE / PME.

Toutefois, **E.F.D.C** n'est tenue à l'égard des **Experts Métiers** qu'à une obligation de moyens et ne fournit aucune garantie, expresse ou implicite, y compris, toute garantie de qualité et d'adéquation à un usage particulier du Réseau PEACE BUSINESS par **E.F.D.C**.

E.F.D.C ne répond pas d'une utilisation du **Réseau PEACE BUSINESS** par l'**Expert Métier** non préconisée par celle-ci, ni des dommages indirects tels que manque à gagner, préjudice commercial ou financier subi par l'**Expert Métier**.

10.2 Responsabilité d'E.F.D.C.

E.F.D.C fait ses meilleurs efforts pour s'assurer du bon fonctionnement du **Réseau PEACE BUSINESS** et des services y figurant, dans les limites de responsabilité des présentes conditions d'adhésion.

10.2.1 Accès au Site :

Le **Site** est en principe accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, cependant, **E.F.D.C** décline toute responsabilité, sans que cette liste soit limitative :

- En cas d'interruption du **Site** pour des opérations de maintenance techniques ou d'actualisation des informations publiées,
- En cas d'impossibilité momentanée d'accès au **Site** (et/ou aux sites internet et applications lui étant liés) en raison de problèmes techniques et ce quelles qu'en soient l'origine et la provenance,
- En cas d'indisponibilité ou de surcharge ou toute autre cause empêchant le fonctionnement normal du réseau de téléphonie mobile utilisé pour accéder au **Site**,
- En cas de contamination par des éventuels virus informatiques circulant sur le réseau,
- Plus généralement, en cas de dommages directs ou indirects causés à **l'Expert Métier**, quelle qu'en soit la nature, résultant de l'accès, ou de l'utilisation du **Site** (et/ou des sites ou applications qui lui sont liés),
- En cas d'utilisation anormale ou d'une exploitation illicite du **Site**,
- En cas de perte par **l'Expert Métier** de son identifiant et/ou de son mot de passe ou en cas d'usurpation de son identité.

10.2.2 Organisation des Meeting

E.F.D.C ne peut être tenue responsable de l'absence ou de la mauvaise organisation d'un **Meeting** qui incombe au **Régional Manager**.

10.3 Force majeure :

E.F.D.C ne pourra être tenue pour responsable, ou considérée comme ayant failli aux présentes conditions d'adhésion, pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence des cours et tribunaux français y compris l'interruption, la suspension, la réduction ou les dérangements de l'électricité ou autres ou toutes interruptions de réseaux de communications électroniques ou en cas de faits indépendants de sa volonté.

ARTICLE 11 - Droits et responsabilité de l'Expert Métier

11.1 Responsabilité

L'utilisation du **Site** et l'adhésion au **Réseau PEACE BUSINESS** est faite sous la seule et entière responsabilité de **l'Expert-Métier**.

L'Expert-Métier est seul responsable des informations qu'il communique à partir du **Site**.

En cas d'utilisation anormale ou d'exploitation illicite du **Site**, l'**Expert-Métier** est seul responsable des dommages causés aux tiers et des conséquences des réclamations ou actions qui pourraient en découler.

L'**Expert-Métier** renonce également à exercer tout recours contre **E.F.D.C** dans le cas de poursuites diligentées par un tiers à son encontre du fait de l'utilisation et/ou de l'exploitation illicite du **Site**.

L'**Expert-Métier** s'engage, d'une manière générale, à respecter l'ensemble de la réglementation en vigueur en France.

11.2 Contenus

Les **Experts-Métiers** s'engagent à ne pas utiliser le **Site** pour, conformément aux Conditions Générales d'utilisation acceptées par l'**Expert-Métier** :

- Publier, transmettre, partager, stocker ou mettre à disposition de tout autre manière un contenu contraire à l'ordre public, préjudiciable, menaçant, illégal, diffamatoire, non autorisé, abusif, injurieux, malveillant, vulgaire, obscène, frauduleux, portant atteinte à la vie privée ou aux droits à l'image, odieux, incitant à la violence, à la haine raciale ou ethnique ou autrement répréhensible ;
- Créer plusieurs comptes ou usurper l'identité d'un tiers ;
- Transmettre tout élément contenant des virus informatiques ou tout code, fichier ou programme informatique conçu pour interrompre, détruire ou limiter la fonctionnalité de logiciels, d'équipement informatique ou de communications électroniques ;
- Publier, transmettre, partager, stocker ou mettre à disposition de tout autre manière un contenu qui constitue ou encourage un acte pénalement répréhensible ou fournit des instructions sur la manière de le perpétrer, qui enfreint les droits d'un tiers ou est susceptible d'engager la responsabilité d'un tiers ou d'enfreindre la législation locale, nationale ou internationale.

L'**Expert-Métier** est seul responsable du contenu qu'il intègre dans le **Site**, notamment tout contenu pouvant présenter un caractère offensant ou illégal ou susceptible d'enfreindre les droits des tiers.

11.3 Données à caractère personnel de l'Expert-Métier

E.F.D.C demande à tout **Expert-Métier**, de communiquer un certain nombre d'informations personnelles (nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone,...) afin d'être en mesure de l'identifier ou tout simplement de garantir l'unicité de son accès personnel.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le traitement automatisé des données à caractère personnel réalisé à partir du Site a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

L'**Expert-Métier** dispose à tout moment d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données qui le concernent. Pour cela, il lui suffit de le faire en ligne sur sa page dédiée et de suivre les options qui lui sont proposées.

Conformément à l'article 6, 5° de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les données à caractère personnel ne sont conservées sous une forme permettant l'identification que pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées.

Les données à caractère personnel ne sont accessibles qu'aux personnels habilités. Dans les formulaires de collecte de données à caractère personnel, l'**Expert-Métier** est notamment informé : de l'identité du responsable de traitement, de ses droits sur les données à caractère personnel, des destinataires, de la finalité du traitement et du caractère obligatoire ou facultatif de ses réponses.

ARTICLE 12 - Exclusion de l'Expert-Métier

En adhérant au **Réseau PEACE BUSINESS**, l'**Expert-Métier** déclare partager les valeurs du **Réseau PEACE BUSINESS** et s'engage notamment à respecter les obligations définies aux présentes Conditions d'adhésion.

En conséquence, l'**Expert-Métier** sera exclu du **Réseau PEACE BUSINESS** et sa page dédiée supprimée du **Site** :

- en cas d'absence à plus de quatre **Meeting** dans l'année,
- en cas d'allégations fausses ou illicites dans les conditions définies aux articles 5 et 11 des présentes.

Dans tous les cas, les sommes versées à **E.F.D.C** au titre de l'adhésion au **Réseau PEACE BUSINESS** lui resteront dues, sans préjudice de tout dommage et intérêt que pourrait réclamer **E.F.D.C** devant les tribunaux lorsque les faits commis par l'**Expert-Métier** lui cause un préjudice à **E.F.D.C** et porte notamment atteinte à sa réputation.

ARTICLE 13 - Confidentialité

Les parties s'engagent à conserver strictement confidentiels les informations échangées et tous documents et éléments produits dans le cadre de l'exécution des contrats conclus entre eux.

L'**Expert-Métier** s'engage à ne pas utiliser les données reçues dans le cadre du **Réseau PEACE BUSINESS** par **E.F.D.C** pour des finalités autres que celles fournies dans les présentes.

Pendant et à l'issue de son adhésion au **Réseau PEACE BUSINESS**, l'**Expert-Métier** s'engage à ne pas divulguer aux tiers, sans l'autorisation de **E.F.D.C**, les méthodes et outils qui sont la propriété exclusive de **E.F.D.C**.

ARTICLE 14 - Indépendance des clauses

Si une partie quelconque des présentes conditions générales d'utilisation devait s'avérer nulle, invalide ou inapplicable pour quelque raison que ce soit, le terme ou les termes en question seraient déclarés inexistantes et les termes restants garderaient toute leur force et leur portée et continueraient à être applicables. Les termes déclarés inexistantes seraient alors remplacés par les termes qui se rapprocheront le plus du contenu et du sens de la clause annulée.

ARTICLE 15 - Droit applicable et attribution de compétence

Les présentes conditions générales d'utilisation sont exclusivement soumises à la loi française.

Tout litige qui naîtrait à l'occasion de l'adhésion au **Réseau PEACE BUSINESS** sera soumis aux Tribunaux compétents du siège social d'**E.F.D.C**, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Spécifier si conditions particulières d'engagement et/ou geste commercial avec accord de l'administrateur :

.....

A :.....

Le :.....

Pour E.F.D.C. – Le Régional Manager

Pour l'Expert-Métier

.....

.....

Signature

Signature précédée de la mention :

« lu et approuvé »



Charte « Expert Métier »

- Accepter les CGU, et la philosophie de PEACE *Business*,
- Respecter rigoureusement les termes de votre contrat
- Etre exemplaire, puisque vous êtes désormais un « Expert Métier » reconnu dans votre secteur,
- Votre réactivité, votre rigueur, votre professionnalisme, votre respect, vis-à-vis de vos prospects et de vos clients doivent être vos premières préoccupations,
- L'image que vous donnerez sur votre page sur le site PEACE *Business*, sera votre meilleure vitrine. Aussi, il est interdit d'évoquer tout aspect politique, religieux, discriminatoire, raciste, et à caractère sexuel. La neutralité en ces domaines, liée au professionnalisme est un allié précieux.
- Accepter le principe non obligatoire, de réciprocité de commissions Expert Métiers, en tant qu'apporteur d'affaires signées, jusqu'à 5% du CA HT. **NB :** Cette clause exclue les professions juridiques, comme magistrature, avocature, et autre.
- Assister à un minimum d'un meeting par mois sur 10 mois, organisés par votre Régional Manager. Sauf cas de force majeure, si vous comptabilisez plus de 4 absences non justifiées, EFDC, est en droit de vous exclure du site, par lettre recommandée avec Avis de Réception, par le biais de votre Régional Manager.
- Votre présence aux meetings est le meilleur moyen de rencontrer les autres Experts Métiers, et de vous faire connaître, afin de pouvoir bénéficier de leads entre vous ; Plus vous les connaissez, plus ils vous connaîtront, plus vous aurez d'opportunité d'échanger des prescriptions business.
 - Ne pas oublier que nos plus grands prescripteurs et relais en communication, sont nos Experts Métiers et nos clients.

Je soussigné, M.....
.....

Sté

Accepte l'application de la charte

Fait à :

Le :

Signature et cachet commercial

Document d'identification de l'Expert Métier

ENTRE :

La société E.F.D.C

SAS au capital de 500 euros

Immatriculée au RCS de LILLE METROPOLE sous le n°823 388 368

Située 57 boulevard Emile Zola, « Résidence Coeurville » Bât A, porte 7 à CROIX (59170)

Prise en la personne de son représentant légal, Monsieur Jean-Jacques TRAVERSE

Ci-après dénommée « **E.F.D.C** »,

D'une part,

ET :

La société

Forme juridique au capital de

Immatriculée au RCS de sous le n°

Située à : Adresse

Code postal Ville

Prise en la personne de son représentant légal,

Ou

Madame/ Monsieur

De nationalité française

Né(e) le à

Demeurant

.....

Exerçant la profession de

Ci-après dénommé(e) « **Expert Métier** »,

D'autre part.

Principes et accords :

- Veuillez préciser votre métier de référence :
- La ville et département de rattachement (suivant directive du site) :

- ✓ Vous reconnaissez avoir pris connaissance des « *Conditions d'adhésion* », ainsi que « *Qui sommes-nous* » et enfin, « *Pourquoi choisir PEACE Business* »,
- ✓ Vous certifiez que tous les renseignements que vous nous communiquez sont exact, sous peine de vous voir exclure du site,
- ✓ Vous confirmez que vous exercez votre métier / mission au moins suivant le nombre d'années requises par PEACE *Business* dans votre profession / expertise,

- ✓ Vous acceptez que PEACE *Business* puisse éventuellement vérifier la véracité des informations que vous nous fournissez,
- ✓ Vous acceptez et vous vous engagez à respecter la philosophie de PEACE *Business*, Respect, bienveillance, réactivité, réciprocité vis-à-vis des autres Expert Métier du site,
- ✓ Et enfin, vous acceptez le principe de la facturation jusqu'à 5% de votre CA HT par le prescripteur également Expert Métier du site PEACE *Business*.

IMPERATIF pour validation du dossier : Pièces à fournir pour l'enregistrement de votre dossier:

- Copie de l'extrait K.Bis ou tout autre document officiel prouvant votre statut « moral » ou « indépendant »,
- Copie de la carte d'identité,
- Ce « Document d'identification » et les « Conditions d'adhésion » devront être paraphés et signés,
- Vos règlements à l'ordre de EFDC :
 - 950 € HT (1 140 € TTC) la première année, 850 € HT (1 020 € TTC) la deuxième année, et 750 € HT (900 € TTC) la troisième année et les suivantes.
 - 150 € HT (180 € TTC) de frais d'inscription payable une seule fois.

Fait à

Le

Le Régional Manager :

L'Expert Métier :

.....

.....

Signature :

Signature précédée de :

« Lu et approuvé »